



S O M M A I R E

	Page
Point 5 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés (suite)	51

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Australie, Belgique, Bulgarie, Chili, Hongrie, Pologne, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/2816 et Corr.1, E/2832, E/2845)
[suite]

INDUSTRIALISATION (E/2816 ET CORR.1, E/2832)
[suite]

1. M. ASMAUN (Indonésie) constate que, dans son effort pour favoriser le développement économique des pays sous-développés, l'Organisation des Nations Unies a tenu compte de l'évolution des besoins de ces pays. Le programme d'assistance technique, conçu en vue de renforcer l'économie des pays en question, constitue un grand succès, et on a réussi aussi à régler une partie des difficultés financières. Les pays industrialisés, qui traversent actuellement une période de prospérité, ont pris conscience du fait que la stabilité de l'économie mondiale, et par suite le développement continu de leur propre économie, ne peuvent être assurés que si l'on développe l'économie des pays sous-développés. Il est donc temps que l'Organisation des Nations Unies s'attaque résolument au problème de l'industrialisation des pays sous-développés, qui commande le développement de leur économie.

2. Les deux documents que le Secrétariat a rédigés sur ce sujet (E/2816 et Corr.1, E/2832) et la déclaration récente du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (900^e séance) sont des plus utiles, car ils définissent les mesures qu'il conviendrait de prendre. Les deux documents signalent qu'il faut, re-

nonçant à aborder sans plan d'ensemble les problèmes du développement économique, pousser davantage la planification et la coordination à l'échelon des gouvernements, du Secrétariat, des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées. Le Secrétariat n'a cependant pas entrepris de préciser le rôle de chacun ou d'indiquer les rouages à prévoir. Il estime en effet que c'est au Conseil de prendre l'initiative à cet égard; d'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies et ses organes économiques ne possèdent à l'heure actuelle ni les ressources ni les moyens qui leur seraient indispensables pour mettre en œuvre un programme ambitieux et bien conçu d'industrialisation.

3. Quels que soient les succès qu'il a enregistrés, le Conseil n'a pas entièrement rempli, tout au moins en ce qui concerne les pays sous-développés, le rôle que lui assigne la Charte des Nations Unies. Ce sont les mesures qu'il va prendre pour résoudre le problème du développement industriel de ces pays qui permettront de juger s'il saura s'acquitter de ce rôle que la Charte lui a attribué. Si le Conseil décide d'arrêter une ligne de conduite réaliste et hardie, il pourrait, en vue de mettre en œuvre un programme important et bien étudié d'industrialisation, soit créer un organisme spécial — en effet, comme le Sous-Secrétaire l'a fait observer, aucune des institutions spécialisées ne s'occupe d'industrialisation — soit recommander l'organisation, au Secrétariat, des services nécessaires. Une autre solution encore serait d'étendre les attributions des organes et services existants, qui auraient désormais à s'occuper aussi de l'industrialisation, étant bien entendu qu'il faudrait améliorer la planification et les méthodes de travail. De toute façon, le Secrétariat devrait s'intéresser davantage à l'industrialisation et pourrait en premier lieu insister davantage sur l'importance de ce problème dans le prochain rapport sur l'économie mondiale.

4. M. Asmaun estime, comme le représentant des Pays-Bas l'a déjà fait remarquer (906^e séance), qu'il conviendrait d'entreprendre l'étude des méthodes de planification. Ces méthodes permettraient de vérifier si, comme certains le redoutent, l'introduction dans les pays sous-développés de techniques modernes, en vue d'augmenter la valeur totale de la production, risque de ne pas conduire au plein emploi; on pourrait essayer également de vérifier la théorie qui veut que, pour augmenter dans une proportion donnée le revenu par habitant, on augmente davantage l'équipement national dans le cas des pays sous-développés que dans celui des autres pays.

5. D'autres études pourraient être utilement confiées aux commissions régionales. La Commission économique pour l'Europe (CEE), par exemple, pourrait étudier les problèmes que pose l'extension du crédit aux pays sous-développés et la possibilité de faire profiter ces pays des progrès technologiques rapides réalisés dans les pays industriels. Dans ces derniers pays, l'automation a rendu désuets de nombreux types d'installations et de machines dont les pays sous-

développés auraient l'usage. On devrait donc, semble-t-il, étudier la possibilité de créer un organisme central chargé de répartir ce matériel, à bas prix, entre les pays sous-développés. Quant à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), elle pourrait, de son côté, étudier comment rationaliser la production industrielle des pays les plus développés de la région, en vue de favoriser le développement industriel des autres pays.

6. Les commissions régionales pourraient aussi examiner certains problèmes différents de ceux qui se posent en général dans les pays sous-développés, tels que les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre sur le développement industriel ou la situation des marchés des valeurs dans les pays qui manquent de capitaux nationaux. L'utilité de ce genre d'études ne se limiterait d'ailleurs pas à une région particulière. La mise en œuvre de ces projets et de ceux qui sont énumérés dans le rapport du Secrétaire général sur les "Propositions concernant un programme de travail sur l'industrialisation et la productivité" (E/2832) aurait pour conséquence la constitution d'un capital commun d'expérience où chacun des pays sous-développés pourrait puiser ce qui correspondrait le mieux à ses besoins, la règle devant être, d'ailleurs, l'adaptation intelligente plutôt que l'imitation servile. Il faut se rappeler, d'autre part, que le développement économique a d'importantes répercussions sociales et que le processus d'industrialisation doit être adapté à la structure sociale et aux institutions des pays considérés.

7. M. Asmaun déclare à ce propos que le développement de la petite industrie dans les pays sous-développés lui paraît très souhaitable; c'est un moyen, pour ces pays, d'être moins tributaires des importations et de permettre à leurs habitants d'acquérir, dans le domaine technique et en matière de gestion, une expérience utile. Il ne faut pas se dissimuler toutefois qu'aucun pays n'a réussi à atteindre un haut degré d'industrialisation et un niveau de vie satisfaisant en se contentant de développer la fabrication d'articles de consommation secondaires; le développement de la petite industrie doit aller de pair avec le développement de la grande industrie, infiniment plus importante pour l'économie nationale. Cependant, la création d'industries suppose un accroissement du revenu qui ne peut être obtenu, à son tour, que par l'industrialisation. Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut, d'une part, que tous les Etats Membres comprennent la tâche que représente l'industrialisation des pays sous-développés et, d'autre part, que le Conseil prévoie tous les moyens voulus.

8. M. SCHIOPETTO (Argentine) souligne que le développement économique des pays sous-développés présente une importance essentielle non seulement pour ces pays eux-mêmes, mais aussi pour les régions plus développées. Le Gouvernement argentin estime qu'il est indispensable, du point de vue politique, social et économique, de hâter ce développement. Le plein emploi, l'élévation du niveau de vie, l'accroissement du revenu national et, sans aucun doute, la paix du monde en dépendent. Il ressort des débats qui ont eu lieu au sein de tous les organes des Nations Unies et au sein des institutions spécialisées que l'on est désormais en général d'accord sur les principes qui doivent être à la base du développement économique; il reste à trouver les moyens pratiques qui permettront de résoudre les nombreuses difficultés qui se présentent.

9. La planification présente une importance capitale; il faut examiner tout d'abord quelle est la politique la

mieux adaptée à tel ou tel pays. On doit surtout, sur le plan international, se préoccuper des méthodes qui permettront d'accélérer le rythme du développement économique, en supposant que les techniques les plus modernes puissent être maintenant appliquées dans le monde entier.

10. Le problème du financement constitue l'un des obstacles les plus graves. En tant que producteurs de produits de base, les pays sous-développés ont longtemps souffert des conséquences économiques du protectionnisme. Les excédents agricoles ont entraîné un fléchissement des prix à l'exportation qui, si l'on tient compte également du fait que les prix de l'outillage industriel importé se sont maintenus au même niveau ou ont même augmenté, a eu pour résultat une désorganisation du commerce international, un déséquilibre de la balance des paiements et une modification radicale de la division du travail sur le plan international. Il s'ensuit un mouvement nettement défavorable des termes de l'échange. La situation se trouve encore aggravée du fait que les pays industrialisés ne peuvent, économiquement parlant, produire de produits de base qu'en accordant de fortes subventions; il ne fait aucun doute cependant que les producteurs traditionnels de coton ou de blé, tels que l'Egypte ou l'Argentine, auraient tort d'abandonner ces productions pour la seule raison que les prix fléchissent.

11. Les textes législatifs récemment adoptés ou actuellement à l'étude aux Etats-Unis d'Amérique dénotent une tendance plus encourageante, en ce sens que ce pays s'efforce d'établir la parité des prix des produits agricoles et de résoudre le problème des excédents. Mais l'augmentation du prix des produits agricoles dans les pays industrialisés n'est pas le seul facteur qui intervienne; il faut tenir compte également de l'industrialisation croissante des pays sous-développés. Le coût accru de leurs importations de biens d'équipement leur impose une lourde charge. Il s'agit là d'un aspect de la question qui paraît ne pas avoir été suffisamment étudié. Il est certain que le volume du commerce international a, du fait de cette industrialisation, déjà augmenté, en raison d'une diversification de la demande et de l'accroissement du pouvoir d'achat. Mais l'épargne nationale et les ressources des pays sous-développés ne sont pas en elles-mêmes suffisantes pour permettre à ces pays de poursuivre leur industrialisation, et le besoin de capitaux étrangers est urgent. Cependant, pour pouvoir attirer les capitaux étrangers, il faut créer l'atmosphère de confiance nécessaire, et celle-ci dépend à son tour d'un mouvement plus favorable des termes de l'échange.

12. L'Argentine s'est efforcée de financer son développement industriel en faisant surtout appel à ses propres ressources, mais elle a également besoin de capitaux étrangers. Afin de s'assurer le concours des capitalistes étrangers, l'Argentine poursuit, dans diverses directions, une politique économique libérale: elle combat vigoureusement l'inflation et met actuellement au point une législation qui assurera une meilleure rémunération des capitaux étrangers. Les capitalistes étrangers sont autorisés à rapatrier une partie de leurs revenus et bénéficieront de certains dégrèvements fiscaux à l'intérieur du pays. L'Argentine espère, grâce à ces mesures, élargir le crédit dont elle jouit sur le marché international: certaines institutions bancaires internationales lui ont déjà fourni une aide importante, mais il faudrait davantage. Il ne fait aucun doute que le mouvement international des capitaux demande en général à être

mieux dirigé; il subsiste encore trop de restrictions, telles que la double imposition.

13. L'industrialisation est la clef de voûte du développement économique. Elle ne doit pas être effectuée sans discernement, mais doit s'opérer dans le cadre d'un programme équilibré, les pays sous-développés veillant à ce que leurs plans de mise en valeur ne puissent entraîner d'inflation.

14. L'Argentine s'associe aux délégations qui ont félicité le Secrétariat de son "Aperçu des travaux intéressant l'industrialisation et la productivité" (E/2816 et Corr.1). Le moment est venu de passer de la théorie à la pratique, mais on ne peut le faire sans consulter certains experts de l'industrialisation et de la productivité qui travaillent auprès d'organisations privées. L'expérience acquise par ces experts serait très utile à tout groupe que le Conseil peut charger d'étudier les mesures destinées à hâter le développement économique des pays sous-développés. Ces mesures permettraient d'élever le niveau de vie et contribueraient ainsi au bien-être général des peuples.

15. M. CHENG (Chine) est très frappé par le nombre des études que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et ceux des institutions spécialisées préparent actuellement et par la remarquable coordination de ces travaux. Il semble malheureusement que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est déjà appelé à entreprendre plus de tâches qu'il ne peut en exécuter avec les ressources dont il dispose. Les services intéressés doivent donc établir un ordre de priorité. Le représentant de la Chine estime que les experts des secrétariats devraient surtout s'attacher à aider certains pays ou certaines entreprises à résoudre les problèmes particuliers auxquels ils ont à faire face; cette forme d'assistance permet en effet d'obtenir, mieux que toute autre, des résultats immédiats et tangibles. C'est pourquoi M. Cheng est heureux de constater que ces experts jouent un rôle de plus en plus important dans les programmes d'assistance technique.

16. Les organismes régionaux peuvent faire une œuvre utile en établissant et en coordonnant les programmes de développement économique, ainsi qu'en témoignent les travaux des commissions régionales, bien que les résultats obtenus dépendent en grande partie de l'homogénéité de la région. C'est ainsi que la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a mieux réussi que la CEAEQ. On pourrait effectuer des études régionales sur l'expérience acquise par les pays européens qui ont nationalisé certaines de leurs industries (la question présentant un intérêt certain en Extrême-Orient, où le secteur public s'est beaucoup accru par suite de la guerre); sur la question de l'efficacité de la gestion publique, qui est souvent un facteur décisif du développement économique; sur les aspects purement économiques de ce développement, par opposition à ses aspects techniques; sur les méthodes qui permettent le mieux de former une main-d'œuvre qualifiée et de l'accroître; et sur l'établissement de normes industrielles et de normes de productivité s'appliquant particulièrement aux pays sous-développés.

17. Sur le plan international, on semble avoir suffisamment envisagé l'ensemble des questions. Le représentant de la Chine appuie cependant la proposition des Etats-Unis (E/2845 et E/L.703) concernant des études relatives au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique. La proposition française relative aux ressources énergétiques et matérielles nouvelles (E/2849 et Add.1) n'est pas moins importante,

mais la délégation chinoise estime que le moment n'est pas encore venu de convoquer une conférence internationale chargée d'examiner ces questions. Elles font déjà l'objet d'études qui sont en cours, et le représentant de la Chine est disposé à appuyer toute demande tendant à ce qu'on leur accorde la priorité.

18. M. ANIS (Egypte) félicite le Secrétariat de la manière dont il s'est acquitté de la lourde tâche qui lui a été confiée par le Conseil économique et social [résolution 560 (XIX)] et de la haute qualité des documents qu'il a préparés. On ne pouvait guère attendre de lui qu'en l'espace de quelques mois il mène à bien une étude approfondie des problèmes que pose l'industrialisation dans les pays sous-développés; on ne doit pas s'étonner qu'il ne puisse d'ores et déjà présenter un programme de travail visant en particulier à accélérer le processus de l'industrialisation de ces pays, à accroître leur productivité et à utiliser pour cela, d'une manière aussi complète et efficace que possible, les formes disponibles de l'assistance internationale, sans négliger les incidences importantes du commerce international sur cette question.

19. Il ne faudrait pas interpréter trop strictement la résolution 560 (XIX) du Conseil, car celui-ci a souvent souligné que l'industrialisation rapide des pays sous-développés était liée à un développement économique intégré. Le Conseil s'est déclaré persuadé que l'industrialisation, intégrée à d'autres formes de développement, était essentielle au progrès économique et social rapide des pays sous-développés. Les études dont il a chargé le Secrétariat devaient donc comporter un examen d'ensemble des problèmes relatifs à l'accélération du processus d'industrialisation et à l'accroissement de la productivité dans les pays sous-développés.

20. Le Secrétariat s'est efforcé dans toute la mesure du possible de s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée, comme en témoignent les documents dont le Conseil est saisi. Il n'en reste pas moins que l'exécution d'un programme général de travail en matière d'industrialisation nécessite une augmentation considérable de crédits et d'effectifs ainsi qu'une meilleure coordination entre les divers organes qui s'occupent d'industrialisation et de productivité. A cet égard, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a fait observer (900ème séance) que nombre des travaux entrepris en matière d'industrialisation se présentaient sous forme de projets spéciaux qui n'avaient entre eux aucun lien et méconnaissaient certains principes fondamentaux. Il a indiqué en outre que l'on n'avait pas tiré le meilleur parti de l'expérience acquise grâce à la mise en œuvre des programmes d'assistance technique et que, pour résoudre les problèmes que pose l'industrialisation, l'on n'avait pas fait appel aux techniciens autant qu'il aurait été souhaitable; il y avait donc un risque de gaspillage au moins partiel. La délégation égyptienne insiste auprès du Conseil et du Secrétariat pour qu'il soit fait le plus grand usage de l'expérience acquise dans le cadre des programmes d'assistance technique, et elle espère très vivement que l'Assemblée générale ouvrira les crédits nécessaires. Lors de l'établissement du programme, le Conseil devrait également se prononcer sur la question de la coordination. On doit en effet, dans le cadre d'une politique intégrée d'industrialisation, attacher une importance toute particulière à l'élaboration d'un programme coordonné. Peut-être serait-il bon d'élargir la compétence du Secrétariat pour qu'il puisse faire porter ses travaux sur certaines régions nouvelles, en Afrique et dans le Proche-Orient.

21. Au sujet du rapport du Secrétaire général sur les "Propositions concernant un programme de travail sur l'industrialisation et la productivité" (E/2832), le représentant de l'Égypte fait observer que les 10 domaines indiqués dans l'aperçu sommaire des travaux futurs méritent d'être examinés avec le plus grand soin. L'exécution du programme exige la participation de nombreux organes des Nations Unies et le concours sans réserve des commissions techniques et régionales. Il convient de noter que les méthodes de mise en œuvre ne prévoient pas une coordination suffisante pour permettre la solution des problèmes que pose l'industrialisation.

22. Si l'on veut mener à bonne fin les plans d'industrialisation et de développement économique, il est indispensable de procéder à l'évaluation des ressources, et notamment à une étude générale des ressources disponibles à des fins industrielles. Il conviendrait donc de consacrer sans retard des études de ce genre à des régions qui, comme le Moyen-Orient et l'Afrique, n'ont fait l'objet que d'un nombre d'études relativement peu élevé.

23. La délégation égyptienne estime que le programme de travail esquissé par le Secrétariat donne une place excessive aux petites industries. A l'époque atomique, les industries familiales ne conviennent plus qu'aux sociétés primitives. C'est seulement si la grande industrie prend rapidement de l'extension dans les pays sous-développés et si l'on y utilise les techniques modernes de production que l'on résoudra le problème économique fondamental qui se pose dans le monde actuel: adapter la production des pays sous-développés à l'accroissement de leur population et diminuer l'écart des niveaux de vie entre les pays industrialisés et les pays moins avancés.

24. La délégation égyptienne est favorable dans l'ensemble au programme de travail proposé par le Secrétariat et souhaite que l'on puisse arrêter une ligne de conduite réaliste, permettant de hâter l'industrialisation des pays sous-développés.

25. Le Président invite la représentante de la Confédération internationale des syndicats libres à prendre la parole.

26. Mlle SENDER (Confédération internationale des syndicats libres) rappelle que c'est une innovation que d'élaborer des plans applicables à une ère d'abondance, au moment où la plus grande partie de l'humanité vit encore dans la misère. Les pays qui ont réussi à améliorer les conditions d'existence de leur population sont maintenant disposés à aider ceux qui n'ont pas été en mesure de le faire. Les "Propositions concernant un programme de travail sur l'industrialisation et la productivité", que renferme le rapport du Secrétaire général (E/2832), ont fait l'objet d'une étude minutieuse, et le Secrétaire général a exposé dans leurs grandes lignes quelques vastes problèmes vers la solution desquels l'Organisation des Nations Unies pourrait orienter son action.

27. Pour satisfaire les besoins de certaines régions, il faudrait tenir compte des conditions qui leur sont particulières, ce qui nécessite le concours des commissions régionales. Il faudrait prévoir avec le plus grand soin le financement des programmes, de façon à éviter tout gaspillage.

28. Il est à craindre cependant que l'on n'adopte les projets avant d'avoir soupesé toutes les conséquences que leur mise en œuvre pourrait entraîner non seule-

ment pour l'économie du pays intéressé, mais encore pour l'économie des pays concurrents. On doit aussi examiner si, dans un pays donné, l'importance des débouchés éventuels justifierait les investissements destinés à la mise en œuvre d'un programme de développement. C'est pourquoi, dans le cadre même des programmes nationaux, il conviendrait d'élaborer avec soin des projets de caractère local. Il n'y a pas de raison d'encourager la production lorsqu'elle ne pourrait s'écouler sur le marché.

29. Le mécanisme des cycles économiques n'est pas encore assez connu à l'heure actuelle pour que l'économie fonctionne sans heurt et que le risque de récession soit réduit au minimum. L'automation constitue un grave élément d'insécurité de plus. Une autre question importante se pose, celle de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Ces deux facteurs peuvent amener des changements fondamentaux dans l'industrie. Or, ce dont l'économie a besoin, c'est d'une certaine stabilité qui permette la mise en œuvre de principes et favorise les investissements dans des entreprises modernes. Il serait trop coûteux d'appliquer des méthodes qu'il faudrait peut-être changer radicalement peu de temps après, en raison du vieillissement du matériel. Un gaspillage aussi grave devrait être évité.

30. La planification nécessaire à une époque où la production en masse s'accroît n'a pas encore été poussée très loin. Or la planification et la coopération internationale sont les éléments essentiels d'un développement harmonieux. L'adoption de mesures destinées à accroître la productivité et à améliorer les conditions d'existence ne devrait pas mener à l'autarcie, qui aurait pour seul résultat de diminuer le niveau de vie de la population et d'entraîner son appauvrissement. Surtout lorsqu'elle s'applique aux marchés internationaux, la planification doit faire l'objet d'un examen minutieux. Il faudrait déterminer les méthodes les plus fécondes de collaboration. Le patronat peut être assuré de la collaboration des travailleurs s'il comprend l'esprit nouveau et son rôle dans le monde contemporain.

31. M. ARNALDO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) rappelle que l'UNESCO attache une grande importance au développement économique des pays sous-développés. Certes, il appartient essentiellement à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation internationale du Travail et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de mener une action internationale dans ce domaine; cependant, directement ou indirectement, les travaux d'ordre scientifique et éducatif de l'UNESCO contribuent largement à cette action.

32. M. Arnaldo passe en revue divers projets relatifs aux sciences sociales dont l'UNESCO a entrepris l'exécution dans différentes régions du monde et mentionne également l'œuvre accomplie en vue du développement de la coopération internationale en matière de sciences naturelles (voir E/2816 et Corr.1, annexe, sect. III). Le représentant de l'UNESCO estime, comme le représentant des Pays-Bas l'a déjà fait remarquer (906ème séance), que la rapidité du développement industriel dépend dans une très large mesure de la possibilité de former rapidement des techniciens et une main-d'œuvre qualifiée; la campagne entreprise par l'UNESCO pour développer l'instruction en général exerce une influence tant immédiate qu'à long terme; il est impossible en effet d'améliorer la formation professionnelle et technique lorsque, au niveau primaire comme aux niveaux plus élevés, l'enseigne-

ment est insuffisant. On fait également de grands progrès en ce qui concerne l'éducation de base, qui a pour but d'aider les enfants et les adultes n'ayant pas reçu d'instruction scolaire proprement dite à participer au développement économique et social de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Il faudrait également mentionner l'assistance que l'UNESCO fournit à certains Etats membres pour les aider à créer des instituts de technologie comme celui de Kharagpur, dans l'Inde; c'est là un des aspects du rôle que l'UNESCO joue dans la mise en œuvre du Programme élargi d'assistance technique.

33. Pour ce qui est des domaines envisagés dans le rapport du Secrétaire général sur les "Propositions concernant un programme de travail sur l'industrialisation et la productivité" (E/2832), l'UNESCO s'intéresse principalement au domaine No 4 (Rapport entre l'aménagement des collectivités et des coopératives, d'une part, et l'industrialisation, d'autre part), problème sur lequel elle a publié récemment une série d'études par pays; au domaine No 5 (Amélioration de la productivité et de la gestion des entreprises), sujet sur lequel elle a encouragé le Conseil international des sciences sociales à entreprendre une étude dans un

certain nombre de pays d'Europe et d'Asie; au domaine No 10 (Aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation), question qui fait l'objet de travaux importants, sous la forme d'études sur les aspects sociaux de l'industrialisation, y compris l'urbanisation, les migrations et leurs conséquences sociales. La coordination des recherches de caractère général dans ce domaine est désormais assurée par le Bureau international de recherches sur les implications sociales du progrès technique, dont le siège est à Paris; sur le plan régional, il existe le Centre de recherche sur les problèmes sociaux de l'industrialisation en Asie méridionale, qui a son siège à Calcutta (Inde).

34. Dans les divers domaines énumérés ci-dessus, l'UNESCO organisera et exécutera ses travaux en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et ses commissions économiques régionales, l'OIT, la FAO, l'OMS et les autres organisations intéressées. En envisageant une action unifiée ou coordonnée des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation, on aurait intérêt à tenir compte des ressources et des services dont dispose l'UNESCO.

La séance est levée à 16 h. 45.